

Questions orales

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, il s'agit d'une question que le gouvernement étudiera en temps et lieu, et il communiquera également une réponse en temps et lieu. L'honorable député est au courant du fait que nous avons fait de nombreuses démarches auprès des institutions financières et que nous allons continuer à en faire. S'il y a des changements de politiques à annoncer, ils le seront en temps et lieu.

[Traduction]

LA SITUATION DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON AYANT
CONTRACTÉ DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES À HAUT TAUX
D'INTÉRÊT

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Madame le Président, nous soulevons cette question depuis mars 1983. J'aurais pensé que six mois auraient suffi au gouvernement pour l'étudier. Étant donné que selon les chiffres de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, au mois de janvier de cette année, 700,000 Canadiens devaient payer au moins 17 p. 100 d'intérêt sur leurs prêts hypothécaires et compte tenu du fait que le ministre des Finances a conclu que la pression morale n'avait pas donné les résultats escomptés, le ministre peut-il fixer une date à laquelle des représentants des trois partis pourront discuter avec lui du problème, dans l'espoir d'y trouver une solution rapide?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai déjà reçu des instances des députés de tous les partis à ce sujet.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA REPRÉSENTATION CANADIENNE AUX OBSÈQUES
NATIONALES EN CORÉE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de nous dire si un ou plusieurs ministres représenteront le Canada en Corée lors des obsèques nationales des Coréens qui ont été tués dans l'explosion d'une bombe en Birmanie et au nombre desquels se trouvaient quatre membres du cabinet coréen? Peut-il nous informer des instructions précises données à notre représentant quant à l'aide qu'il pourra offrir aux autorités coréennes au nom de notre gouvernement pour enquêter dans cette affaire?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le député a fait allusion à la grande tragédie qui est survenue dernièrement. En tant que Canadiens et députés à la Chambre des communes, nous avons été fort attristés et horrifiés par ces tragiques homicides. Nous avons présenté nos condoléances au gouvernement de la Corée. Le premier ministre et moi-même avons chacun envoyé un message à cet égard.

Pour ce qui est de notre représentant aux obsèques, j'ai autorisé le chef de la délégation canadienne, qui se trouve à Séoul à l'occasion de la réunion de l'Union interparlementaire, à représenter officiellement le gouvernement du Canada. Il m'a paru opportun de faire représenter la Chambre des communes et le gouvernement du Canada par le chef de la délégation canadienne qui a été envoyée à Séoul, en Corée, pour assister à la réunion de l'Union interparlementaire.

L'ENQUÊTE SUR L'EXPLOSION D'UNE BOMBE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, le ministre peut-il nous faire savoir précisément si notre représentant a été autorisé à offrir une aide quelconque au gouvernement de la Corée en ce qui concerne l'enquête menée au sujet de cette tragique explosion? Si aucune autorisation en ce sens n'a été donnée à notre délégué, le gouvernement canadien formulera-t-il cette offre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je n'ai pas chargé notre représentant de faire pareille offre au gouvernement de la Corée, mais nous ferons tout en notre pouvoir pour venir en aide à ce dernier. Je tiendrai certes compte de la proposition du député et je vais voir s'il n'y aurait pas moyen que nous collaborions à l'enquête que mènent non seulement les autorités coréennes mais aussi, je présume, les autorités birmanes?

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

SIDNEY JAFFE—ON DEMANDE DE VÉRIFIER LE LIEU DE
RÉSIDENCE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Pour pouvoir établir légalement sa résidence à San Francisco, M. Sidney Jaffe a déclaré, en juillet 1979, lors d'une audience devant une cour des faillites de San Francisco, qu'il avait déménagé dans cette ville avec sa femme et tous ses dossiers d'affaires en 1977. Compte tenu de cette déclaration, le gouvernement va-t-il vérifier les déclarations d'impôt T-1 et T-40 produites par M. Jaffe pour les quatre ans précédant immédiatement la demande qu'il a présentée en vertu de la loi canadienne sur la citoyenneté, et qui constituent une déclaration légale quant à la résidence de M. Jaffe au cours de cette période?

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, en ce qui concerne la déclaration concernant la résidence faite dans une demande de citoyenneté, j'attire l'attention du député sur un jugement rendu par un juge fédéral de la Cour d'appel, le 30 juin 1978. Le juge Thurlow a établi un précédent en ce qui concerne les exigences relatives à la résidence aux termes de la loi sur la citoyenneté. En ce qui concerne la déclaration d'impôt sur le revenu, il faudrait poser la question au ministre chargé de Revenu Canada.